

## COMMENT ?

Par la mise en place d'une équipe spécialisée :  
**La Cellule de Maintien en Emploi**

### SON OBJECTIF

Optimiser la coordination des acteurs de prévention dans la recherche de solutions adaptées, individuelles et collectives.

### SA COMPOSITION

Une équipe pluridisciplinaire d'experts qui seront à votre écoute : Médecins du Travail, Infirmière en santé travail, Assistante sociale, Assistante médicale référente.

**Des prestations 100% gratuites pour le salarié et pour l'employeur.**

## NOS PARTENAIRES



Plus d'infos sur : [santebtp34.fr](http://santebtp34.fr)

## MAINTIEN EN EMPLOI : N'ATTENDEZ PAS QU'IL SOIT TROP TARD ! DES DIFFICULTÉS, DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !

Vous pouvez vous adresser à votre médecin du travail et à son équipe ou solliciter la Cellule Maintien en Emploi.

Contactez la CME : 04.67.92.81.92

Mail : [pdp@santebtp34.com](mailto:pdp@santebtp34.com)

### Adresse :

109 rue Henri Noguères  
34090 MONTPELLIER

Plus d'infos sur : [santebtp34.fr](http://santebtp34.fr)

<https://sante-btp-34.fr/offre-socle/prevention-a-la-desinsertion-professionnelle>



© EXIMPRESSIONS



## PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

Allongement des carrières, handicap, maladie,  
usure professionnelle.

Employeurs et salariés,

Anticipez et agissez  
pour votre avenir  
professionnel !



Avec notre Cellule Maintien en Emploi (CME)  
afin qu'elle puisse intervenir le plus tôt possible.



Ne pas jeter sur la voie publique • Crédits photos Freepik • Imprime localement

## LA PDP, C'EST QUOI ?

La PDP ou maintien en emploi, consiste à **anticiper** la perte de son travail pour des raisons de santé :

- **Aider** un salarié qui rencontre des difficultés à se maintenir à son poste,
- **Accompagner** un salarié en arrêt de travail à préparer son retour en emploi.

## QUELS OBJECTIFS ?

- Éviter le licenciement pour inaptitude,
- Favoriser le retour en emploi et/ou maintenir en emploi le salarié
- Trouver des solutions adaptées :
  - Aménagement de poste
  - Reclassement
  - Reconversion professionnelle



## Les facteurs de risques



**COLLABORER  
ET AGIR POUR  
MIEUX  
ANTICIPER !**

Plus d'infos sur : [santebtp34.fr](http://santebtp34.fr)

## POUR LES SALARIÉS EN ARRÊT MALADIE

(Au moins de 30 jours)

### Rendez-vous de liaison

A l'initiative de l'employeur ou du salarié

Rendez-vous entre l'employeur et le salarié en associant, éventuellement, Santé BTP 34.

L'objectif est d'informer le salarié sur la visite de pré-reprise, l'aménagement du poste de travail, l'aménagement du temps de travail...

### La visite de pré-reprise (Art. 4624-29 du Code du Travail)

A l'initiative du salarié ou des médecins (Médecin du Travail, Médecin traitant, Médecin conseil)

Visite effectuée pendant l'arrêt de travail pour anticiper la reprise du travail.

Les conclusions peuvent être transmises à l'employeur avec l'accord du salarié.

**Il est important que l'employeur informe ses salariés de prendre un rendez-vous durant l'arrêt de travail.**

## POUR LES SALARIÉS EN ACTIVITÉ

### Visite de mi-carrière

Tous les salariés Entre 43 et 45 ans

Prévention des risques liés au vieillissement selon l'état de santé du salarié, le poste de travail et les expositions professionnelles.

### Visite à la demande

Pour toute problématique de santé au travail, à l'initiative...

- De l'employeur : demande obligatoirement motivée par écrit
- Du salarié : sans obligation d'informer l'employeur
- Du médecin du travail